

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur Technique National, Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président.

Invité excusé : Marc MADIOT, Président de la LNC,

La séance est ouverte à 15h

Le Président rappelle la gravité de la situation sanitaire dans le pays et insiste sur l'impérieuse nécessité d'agir et de communiquer rapidement auprès de nos clubs, comités départementaux et régionaux afin de ne pas laisser chacun dans l'expectative. D'autant plus que la sortie du dernier décret laisse quand même certaines zones de flou qui doivent être précisées voire négociées.

La réunion du Conseil National des Président(e)s de Comites Régionaux qui suit devrait aider à atteindre cet objectif.

I - CELLULE DE CRISE

Il est décidé de réactiver la cellule de crise dans la composition identique à la période du premier confinement et de communiquer sur l'adresse mail dédiée à cet effet. La première réunion en visioconférence se tiendra le mardi 3 Novembre à 13h00.

II - LES DISPOSITIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT SU SIEGE FÉDÉRAL

De multiples échanges ont déjà eu lieu avec notamment les directeurs(trices) de service , le CSE .

Bénédicte Foubert-Lautrous présente les résultats de ces discussions et les mesures prises.

Parmi celles-ci, la généralisation du télétravail lorsque le service le permet avec une journée de présence au siège pour garder le lien (ce qui répond à la problématique d'isolement qui était apparu lors des réponses au questionnaire d'après confinement), le maintien de l'optimisation des conditions sanitaires.

Il a été décidé de ne pas recourir au chômage partiel pendant cette période de 4 semaines de confinement afin de combler le retard pris sur certains dossiers, et notamment sur des sujets de développement.

Une action anti-stress sera proposée aux salariés et un point sera effectué d'ici 2 semaines pour savoir si cela recueille un certain succès et doit être maintenu.

Enfin, des points de vigilance sont évoqués sur les dépenses en cours (annulations des déplacements non obligatoires en novembre, vérifications sur la réalisation possible des déplacements en compétitions internationales...)

Cette organisation est validée par le Bureau Exécutif.

III - LES ORGANISATIONS

Suite à la parution du décret du 29 octobre 2020, et aux interventions du Président de la République et du Premier Ministre, il ressort que toutes les compétitions des calendriers amateurs sont suspendues jusqu'au 2 décembre 2020.

Après cette date butoir, la problématique va se situer principalement sur certaines disciplines et le contenu des saisons de BMX, Freestyle, Cyclo-Cross, Piste.

Les Présidents de ces commissions nationales font un état des lieux sur les différents soucis et difficultés des organisateurs.

Il en ressort que quelques aménagements seront peut-être nécessaires mais qu'il est important de ne pas se précipiter tout en apportant des réponses malgré tout rapides, car des discussions sont encore en cours avec le Ministère de tutelle.

IV - LES ACTIVITÉS SPORTIVES

- Le Président fait part de son intention de parvenir à défendre les intérêts communs du monde du vélo avec d'autres associations (notamment la FUB) et de demander certains assouplissements aux Ministères concernant la pratique du vélo qui répond parfaitement aux contraintes de la crise actuelle.

Après débat et échanges, il est admis que les demandes doivent être raisonnables avec des arguments indiscutables mais qu'il est important de s'inscrire de façon responsable dans le contexte actuel qui reste celui d'un confinement du pays.

- Est discuté la définition du bloc Sport professionnel/Haut Niveau qui mérite d'être précisée voire étendu par rapport à la définition primaire.

Le Président propose que la demande soit faite au Ministère d'inclure dans ce bloc tous les sportif(ve)s faisant partie de nos structures labellisées Nationale 1, au sens large, puisque chaque discipline à son propre vocable. Le Bureau approuve le contenu de cette requête auprès du Ministère.

- Concernant l'encadrement des jeunes, celui-ci ne pourra être effectué que dans le cadre des Activités périscolaires avec des encadrants professionnels ; ceci réduit considérablement la possibilité d'activités de nos clubs d'autant plus qu'une des contraintes se rajoute avec l'appartenance à 2 ou 3 groupes (classes) maximum de façon à ne pas favoriser la circulation du virus.

V - LES ASSEMBLEES GENERALES

En cette période de tenues des Assemblées Générales de nos structures, la période de confinement apporte bien évidemment son lot de difficultés.

De nombreux appels remontent déjà au siège fédéral concernant la marche à suivre.

Il est tout d'abord rappelé que les statuts et règlements intérieurs des diverses structures doivent être respectés de façon à ne pas donner lieu à des recours qui mettent quelquefois plusieurs mois ou années à être résolus.

Et notamment lorsque ce sont des Assemblées Générales électorales.

Face à cette situation, il y a deux axes de travail qui sont déjà enclenchés :

- recherche de solutions d'accompagnement auprès de prestataires pour pouvoir tenir des Assemblées Générales par voie électronique.

Là aussi, la vigilance est de mise sur la confidentialité des votes notamment sur les processus électifs.

Des rendez-vous sont déjà pris sur la semaine qui vient afin d'évaluer les difficultés techniques de chaque système et leur coût.

Un rendu précis devrait être possible d'ici une huitaine de jours

- Une demande de report de tous les calendriers de nos Assemblées Générales sera effectuée auprès du Ministère.

- D'autre part, l'impossibilité de tenir les assemblées de clubs pose le souci des affiliations, donc des prises de licence, puis celui des mutations, des labellisations .etc...

Il est d'ores et déjà décidé qu'exceptionnellement pour cette saison, la tenue de l'AG et la fourniture du PV afférent, ne seront pas obligatoires dans un premier temps pour pouvoir affilier son association à la FFC.

Les textes précis seront proposés lors de la réunion de Bureau Exécutif du 12 novembre

VI - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ludovic Sylvestre fait état de la campagne de communication qui a déjà commencé et qui recueille un succès certain sur les thèmes sportifs de l'appartenance de nos champions à un club et sur les résultats exceptionnels obtenus lors de l'ensemble de cette olympiade.

Un communiqué sera également envoyé en fin de journée concernant les conséquences de la sortie du décret du 29 octobre et la position de la Fédération.

- Gilles Da Costa évoque des retours échelonnés de carnets de "carte à la journée «qui ne seraient pas arrivés dans les temps impartis. Compte tenu de la particularité de la saison 2020, le Bureau décide de procéder au remboursement de ces carnets tout en rappelant que le respect des dates butoirs doit être appréhendé avec le plus grand sérieux.

La séance se termine à 17h00

La prochaine réunion du Bureau Exécutif se tiendra le jeudi 12 novembre 2020 à 14h.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY